

LE BREVET PROFESSIONNEL  
DE LA JEUNESSE,  
DE L'EDUCATION POPULAIRE  
ET DU SPORT,  
ACTIVITES  
SPORTS COLLECTIFS

# Qu'est ce que le Brevet Professionnel activités sports collectifs ?

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, c'est :

un diplôme d'Etat de niveau 4

un diplôme qui permet d'enseigner contre rémunération

une connaissance de tous les sports collectifs avec des mentions :

➤ BASKET-BALL

➤ FOOTBALL

➤ HANDBALL

➤ HOCKEY SUR GAZON

➤ RUGBY A XV

➤ RUGBY A XIII

➤ VOLLEY-BALL

C'est un **métier** qui forme aux spécialités d'accueil et de mise en place de projets d'animation

Une formation en **alternance** entre les organismes de formation et la structure employeuse

# Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport -

## « Spécialité activités sports collectifs »



# Le métier d'animateur :

Les activités professionnelles des animateurs sports collectifs concernés sont classés en 6 groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles :

La conception de projets d'animation sportive dans le champ des sports collectifs

La conduite de cycle d'apprentissage, jusqu'à un premier niveau de compétition, dans le sport collectif définissant sa mention

La participation aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse

La conduite de séances et de cycle d'initiation, de découverte et d'animation sportive des sports collectifs, qui nécessitent notamment des notions d'arbitrage

L'accueil de différents publics

La participation au fonctionnement de la structure employeuse

Pour mieux connaître le métier d'animateur,  
Cliquez sur les rectangles...



[Retour Sommaire](#)

# Concevoir des projets d'activités sportives dans le champ des sports collectifs

- ❖ Il conçoit des actions d'animation et des progressions pédagogiques communes aux différents sports collectifs.
- ❖ Il formalise le projet d'animation sportive sous forme écrite.
- ❖ Il propose des situations pédagogiques cohérentes avec les attentes de son ou de ses publics.
- ❖ Il conçoit des actions d'animation sportive pour favoriser le lien avec les autres.
- ❖ Il évalue l'impact et les effets de son projet.



# Conduire des séances et des cycles d'initiation des sports collectifs, qui nécessitent notamment des notions d'arbitrage

- ❖ Il accompagne les projets individuels et soutient la dynamique de groupe.
- ❖ Il intervient pour prévenir tout problème lié à la sécurité.
- ❖ Il explique les règles de l'arbitrage dans les différents sports collectifs.
- ❖ Il facilite l'expression individuelle.
- ❖ Il organise des situations de pratique de sports collectifs permettant la collaboration de personnes valides et présentant des handicaps.
- ❖ Il favorise la communication à l'intérieur du groupe.
- ❖ Il responsabilise.

Suite

# Conduire des séances et des cycles d'initiation des sports collectifs, qui nécessitent notamment des notions d'arbitrage - suite -

- ❖ Il évalue la pertinence des situations pédagogiques et propose les améliorations et les prolongements possibles.
- ❖ Il favorise l'acquisition de principes fondamentaux de sports collectifs (cibles, ballon, espace de jeu, partenaires, adversaires, règles).
- ❖ Il valorise le respect des partenaires, des adversaires et de l'arbitre dans les séquences de jeu et de compétition.
- ❖ Il veille aux comportements des pratiquants en dehors du terrain et dans les vestiaires.
- ❖ Il favorise l'autonomie des groupes et des personnes.

# Conduire un cycle d'apprentissage, jusqu'à un premier niveau de compétition, dans le handball

- ❖ Il prépare une séance en prenant en compte la spécificité du public.
- ❖ Il choisit des situations recueillies dans des documents de référence.
- ❖ Il s'assure de la fixation du matériel avant d'accueillir les pratiquants.
- ❖ Il fait vivre une démarche d'apprentissage dans le respect de la logique interne de l'activité.



# Accueillir différents publics

- ❖ Il participe à l'accueil physique et téléphonique,
- ❖ Il renseigne sur la structure et les activités,
- ❖ Il prend en compte les demandes et les attentes du public,
- ❖ Il oriente les publics vers des solutions adaptées.



# Participer aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse

- ❖ Il formalise le projet d'animation en relation avec les différents partenaires sous forme écrite.
- ❖ Il présente son projet d'animation écrit à l'équipe institutionnelle et/ou aux partenaires.
- ❖ Il participe aux différentes actions de communication et de promotion.
- ❖ Il favorise les relations entre la structure, son environnement et ses publics.
- ❖ Il participe aux actions de communication à caractère événementiel.



# Participer au fonctionnement de la structure employeuse

- ▶ L'animateur participe à l'élaboration de projet d'animation de la structure en partenariat :
- ❖ il inscrit le projet d'activités dans le projet de structure.
- ❖ il présente son projet à l'équipe institutionnelle et/ou aux partenaires de son action.
- ❖ il entre en relation avec les différents acteurs locaux concernés.
- ❖ il rend compte de ses actions à ses responsables.

# Participer au fonctionnement de la structure employeuse - suite -

- L'animateur met en œuvre la logistique et l'entretien de supports d'animation sportive :
- ❖ il veille à la conformité du matériel pédagogique utilisé et à l'entretien.
- ❖ il organise les déplacements, l'hébergement ou la restauration des groupes.
- ❖ il gère les relations avec les autres utilisateurs de mêmes espaces.

# Participer au fonctionnement de la structure employeuse - suite -

- L'animateur participe à l'accueil des différents publics :
- ❖ Il participe à l'accueil physique et téléphonique.
- ❖ Il renseigne sur la structure et les activités.
- ❖ Il prend en compte les demandes et les attentes du public.
- ❖ Il oriente les publics vers des solutions adaptées.

# Comment se deroule la formation ?

Les U.C.

Formation

En présentiel

En alternance

**UC transversales**

1

2

3

4

**CREPS de  
VICHY**

**Structure  
employeure**

**UC de la spécialité  
*Activité sports collectifs***

5

6

7

**CREPS ET ADPS**

**Structure  
employeure**

**UC de la mention  
*Handball***

8

9

**STRUCTURES  
FEDERALES :**

**UC d'adaptation**

10

**CREPS de  
VICHY**

**Structure  
employeure**

[Retour Sommaire](#)

# La démarche de formation

- ❖ A l'inscription, le pré-requis est la qualification fédérale d'animateur (niveau débutant) acquis ou en cours d'acquisition.
- ❖ La formation individualisée prend en compte les compétences déjà acquises.
- ❖ Il existe la possibilité d'avoir des allègements de formation voire de certification.
- ❖ La formation se fait en alternance entre les temps de formations au sein des organismes de formations et au sein des structures employeuses. Le stagiaire est accompagné d'un tuteur.



# Comment financer la formation ?

## ❖ Pour les demandeurs d'emploi

- Aide des Conseils Régionaux (Cf. Direction de la Formation et de l'Emploi des Conseils Régionaux)
- Allocation d'aide au retour à l'emploi-formation, AREF (Cf. ASSEDIC)
- Convention de Conversion pour les licenciés économiques (cf. ASSEDIC, ANPE)
- Bénéficiaires du RMI (Cf. Cellule RMI du Conseil Général)

## ❖ Pour les jeunes de 16 à 30 ans recherchant une première qualification professionnelle sans aucune aide financière

- Aide à la préparation aux diplômes professionnels du MJSV avant l'entrée dans la vie active en accompagnement au 1<sup>er</sup> emploi (Cf. C.R.E.P.S.)

## ❖ Pour les travailleurs indépendants

- Cf. Organisation professionnelle

Suite

# Comment financer la formation ? - suite -

- ◆ Pour les jeunes de 16 à 25 ans souhaitant préparer un diplôme en alternance
  - ▶ Contrat de professionnalisation (Cf. employeurs, missions locales PAIO)
- ◆ Pour les salariés du Secteur PUBLIC ou PRIVE
  - ▶ Le plan de formation de l'entreprise (cf. employeurs, organisations professionnelles)
  - ▶ Le Congé Individuel de Formation, CIF (Cf. employeurs et OPCA)
- ◆ Autres
  - ▶ Bourse de formation du Centre National de Développement du Sport pour les licenciés dans une association sportive
  - ▶ Bourse de formation pour le Développement du Sport pour les licenciés dans une association sportive (Cf. DRDJS)



# Qui peut m'employer ?

Les structures employeuses :

- Les collectivités territoriales (Municipalités, Intercommunalités...)
- Les Associations (Clubs, Comités, Ligues, CDOS...)
- Les Maisons de Quartiers, de Jeunes...

La polyvalence de ce diplôme en sports collectif facilite la **mutualisation** en terme de moyens humains et financiers.



[Retour Sommaire](#)